



Sarl en france et activé à l'etranger

Par **BabaEmine**, le 24/11/2011 à 21:53

Bonjour,

mon épouse (d'origine chinoise) et moi nous voudrions creer une SARL (à capitale variable) en France dont toute l'activité est en Chine (création, fabrication et vente de vêtement).

Elle exerce depuis quelques années cette activité en Chine

Pourquoi une SARL en immatriculé France ? pour mon épouse c'est plus prestigieux envers ses clients

1 - Nous aimerions savoir nos obligations fiscale et lesquels (impôts sur la société etc..) étant donné qu'il n'y aura aucun transferts d'argent de la chine vers la France

2 - si jamais les montant à payer chaque année en France sont dérisoire, pouvez vous me fournir un Devis pour la création de la SARL dont les associés seront moi et mon épouse à part égale ou peut être l'un de nous sera majoritaire.

En sachant qu'elle a des enfants en chine d'une autre personne, moi même j'ai un fils mineur d'une autre femme.

Nous n'avons pas d'enfants commun

Je vous remercie d'avance

Cordialement.